

Pointe-de-l'Église, le 3 février 2020

## **Lettre ouverte au président du Conseil des gouverneurs de l'Université Sainte-Anne**

Monsieur Martin Marcoux,  
Président du Conseil des gouverneurs  
Université Sainte-Anne

Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, le Bureau de l'Association des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne (APPBUSA) vous a rencontré afin de proposer au Conseil des modifications à la procédure de mise en nomination et d'embauche du/de la recteur.trice. Ces changements concernaient à la fois les critères d'embauche, la composition du Comité de mise en nomination, le traitement des dossiers de candidature et le nombre maximum de renouvellements de mandat. Ces propositions, qui ont été formulées par l'assemblée de l'APPBUSA, visent la modernisation de la Régie interne et vous ont été présentées dans le but d'être discutées lors de la réunion du Conseil prévue en février 2020.

Or, c'est avec stupéfaction que les membres de l'APPBUSA ont appris qu'une réunion extraordinaire du Conseil a été organisée le 4 décembre dans le but de modifier la seule clause 3.4.5 du règlement n° 1 de la Régie interne, qui se lit maintenant comme suit :

### **3.4.5 Durée du mandat**

La durée du premier mandat du poste de recteur et vice-chancelier est d'un maximum de (5) ans. Le titulaire du poste est admissible à la reconduction par le Conseil des gouverneurs pour un **ou des mandats** supplémentaires, toujours d'une période maximale de 5 ans à la fois, conformément au sous-article 3.4.4.B.

On a donc fermé les yeux sur les propositions du corps professoral, ce qui va à l'encontre de l'esprit de collégialité qui est censé prévaloir au sein d'une université. Cette modification permet donc au/à la recteur.trice non seulement de demeurer en poste au terme de deux mandats, mais de solliciter autant de renouvellements de mandat qu'il/elle le souhaite, ce qui est en contradiction avec un principe fondamental de la démocratie, qui est celui de l'alternance.

Les propositions de l'APPBUSA visent à rendre la procédure de mise en nomination et d'embauche du/de la recteur.trice plus collégiale et plus transparente. En outre, **cette modification de la clause 3.4.5 par le Conseil s'est faite sans aucune consultation de la communauté universitaire.** Enfin, l'APPBUSA n'a reçu aucune réponse formelle du Conseil aux propositions qu'elle lui a soumises.

Nous, les professeurs.e.s et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne, qui participons activement au rayonnement de cette université, qui déployons des efforts soutenus pour donner la meilleure formation possible aux étudiants.e.ds et qui travaillons d'arrache-pied pour développer le savoir, nous protestons vigoureusement contre la procédure engagée par le Conseil.

L'évolution d'une institution universitaire se nourrit de changement, d'échanges d'idées, de visions avant-gardistes, de leadership nouveau. L'Université Sainte-Anne a donc besoin d'une direction renouvelée, qui lui permettra de se distinguer davantage dans le paysage universitaire canadien.

Puisque vous avez à cœur le développement de notre institution, de la francophonie néo-écossaise et de la région de la Baie Sainte-Marie, pour qui l'Université Sainte-Anne constitue un important moteur de développement économique, vous ne pouvez ignorer l'importance capitale de limiter le nombre de mandats d'un.e recteur.trice. Vous ne pouvez, en toute conscience, maintenir notre université dans ce *statu quo* sans tenir compte des aspirations des étudiant.e.s, des professeur.e.s et de tous les autres membres de la communauté universitaire. Il ne faudrait pas que l'on puisse occuper le poste de recteur.trice à vie, ce qui équivaldrait à une monarchie institutionnalisée qui ne ferait qu'entraver le développement de l'université.

Nous vous prions donc, Monsieur Marcoux, de bien vouloir demander au Conseil des gouverneurs de revenir sur la décision qu'il a prise le 4 décembre dernier. Si le Conseil persiste dans sa volonté, sachez que ce sera sans l'appui de l'APPBUSA, qui se verra dans l'obligation d'assumer ses responsabilités à cet égard. Enfin, nous vous invitons cordialement à rencontrer une nouvelle fois le Bureau de notre association afin qu'un dialogue soit véritablement engagé avec les professeur.e.s et les bibliothécaires sur les enjeux de la résolution votée par le Conseil et les propositions soumises par l'APPBUSA.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Association des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne (APPBUSA).